

# La RSE, démarche de dialogue et levier de transformation



## La RSE, démarche de dialogue et levier de transformation

---



## SOMMAIRE

Le thème de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) est porteur d'enjeux essentiels pour la société du XXI<sup>e</sup> siècle. « Responsabilité des entreprises vis-à-vis des effets qu'elles exercent sur la société<sup>1</sup> », la RSE permet la prise en compte de l'intérêt général, des préoccupations sociétales et du développement durable.

Eu égard à ses missions, à ses travaux, et à son mode de fonctionnement fondé sur le dialogue et la concertation multi-acteurs, la Plateforme RSE a souhaité, dans le contexte social actuel, rappeler le rôle de l'entreprise et de la RSE dans le projet social et partager quelques éléments de réflexion nés des travaux menés depuis 2013.

À l'exception de la CGT, qui n'est pas engagée par la présente contribution, les membres de la Plateforme RSE<sup>2</sup> l'ont adoptée par consensus lors de leur assemblée plénière organisée à France Stratégie le 15 mars 2019.

SYNTHÈSE .....	3
1. L'ENTREPRISE, LIEU ET ACTRICE DE DIALOGUE .....	5
2. LA RSE, DÉMARCHE DE DIALOGUE .....	7
3. LA RSE, FACTEUR DE COHÉSION SOCIALE ET DE NON-DISCRIMINATION .....	11
4. LA RSE, VECTEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE .....	13
5. ÊTRE UTILE AU DÉBAT .....	15

<sup>1</sup> Définition de la RSE retenue par la Commission européenne dans sa communication « Responsabilité sociale des entreprises: une nouvelle stratégie de l'UE pour la période 2011-2014 », 25 octobre 2011.

<sup>2</sup> Cf. Composition de la Plateforme RSE en annexe.



## SYNTHÈSE

**Actrice des territoires et lieu de dialogue, l'entreprise se doit de contribuer, à son échelle, et notamment au travers de sa RSE, aux valeurs sur lesquelles se construisent nos sociétés et aux objectifs d'un développement plus responsable et durable.**

Elle participe à l'accomplissement du projet social et se positionne de ce fait au cœur des discussions actuelles sur ce projet, le besoin de participation citoyenne et de débat démocratique.

L'entreprise doit être une actrice de la cohésion sociale, dont l'action s'étend, au-delà de ses salariés, à d'autres parties prenantes, dans la mesure où elle participe à l'organisation du travailler ensemble et du vivre ensemble.

Actrice des territoires, l'entreprise a un rôle à jouer dans les grands enjeux auxquels notre société est confrontée, enjeux liés notamment aux mutations profondes du travail (sécurisation des parcours, lutte contre l'obsolescence des compétences, lien social, lutte contre les inégalités sociales et les discriminations, etc.), mais aussi aux mutations environnementales, culturelles et économiques.

Ce rôle est d'autant plus essentiel que, dans un monde globalisé et en quête de régulations, l'entreprise doit être une actrice majeure du changement. Le défi qu'elle doit relever, avec toutes les parties prenantes, est de mettre les humains et la planète au cœur de ses préoccupations et de ses mécanismes de prise de décision.

Les pouvoirs publics et les organisations internationales ont à cet égard la responsabilité de créer les normes juridiques et le cadre institutionnel garantissant l'intérêt général.

**En œuvrant pour un dialogue multipartite, la RSE permet de prendre en compte l'intérêt général, les préoccupations sociétales et le développement durable, et d'apporter une vision globale et transversale d'enjeux de société par nature complexes.**

Elle questionne d'une part la capacité des modèles de gouvernance à faire une plus large place à la co-construction et à s'ouvrir à ses parties prenantes. Elle encourage d'autre part la création de partenariats et le développement d'initiatives de coopérations entre les différents acteurs publics, associatifs, et les entreprises, en particulier les TPE / PME qui sont au cœur des territoires.

**La RSE contribue à la transition écologique et à la transformation sociale en invitant au développement de nouveaux modèles et de nouvelles pratiques, à la fois plus respectueux de l'environnement et plus inclusifs.**

La mobilisation des entreprises et la prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux dans leur stratégie RSE est un élément capital pour le succès des objectifs de développement durable (ODD) adoptés par les Nations unies, par exemple la transition vers une économie décarbonée.

La transition écologique ne peut se penser qu'en mobilisant les composantes sociales et sociétales. Actrice clé du territoire, l'entreprise est un lieu d'intégration et de cohésion sociale. La RSE est un moteur de cette cohésion sociale et territoriale, en matière d'insertion des publics fragiles et éloignés de l'emploi, de promotion de la diversité et de l'égalité des chances.

Les débats actuels renforcent la conviction que l'approche transversale, multi parties-prenantes, basée sur la confiance, la transparence et le consensus est plus que jamais nécessaire. C'est dans cette logique que la Plateforme RSE s'attelle, depuis sa création en 2013, à faire vivre le débat public en faisant se rencontrer et débattre des organisations différentes représentant la diversité de la société, et en s'appuyant de manière opérationnelle sur les principes de consensus.

**Les travaux de la Plateforme RSE sont le reflet des enjeux de la société en matière environnementale, sociale et économique, et de sa capacité à identifier et se saisir des alertes.**

Les thématiques abordées lors de ses travaux sont, d'une part, des thématiques RSE transverses liées à la pratique de la RSE et, d'autre part, des thématiques plus spécifiques en lien avec les enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux tels que le handicap, l'économie circulaire ou la prévention des conduites addictives.

La Plateforme RSE entend continuer d'écouter, d'identifier et de traduire les enjeux émergents et les attentes de la société afin de donner une orientation toujours plus utile et opérationnelle à ses travaux, et d'apporter un éclairage et des réponses à ces enjeux à travers le prisme de la RSE.



## 1. L'ENTREPRISE, LIEU ET ACTRICE DE DIALOGUE

En tant qu'actrice des territoires et lieu de dialogue, l'entreprise est partie intégrante d'un écosystème avec l'ensemble de ses parties prenantes et son environnement naturel. Elle se doit de contribuer, à son échelle, au développement durable et aux valeurs sur lesquelles se construisent nos sociétés. Elle participe ainsi à l'accomplissement du projet social et se positionne de ce fait au cœur des discussions actuelles sur le besoin de participation citoyenne et de débat démocratique.

### L'entreprise, actrice des territoires

Le rôle de tous les acteurs, au premier rang desquels les entreprises dans leurs territoires, est essentiel. La société attend qu'elles contribuent à la mise en œuvre d'une stratégie globale, construite dans le dialogue avec les parties prenantes pour contribuer à la réalisation des objectifs collectifs du développement durable<sup>3</sup>.

La mission de l'entreprise est une mission de création collective, de production d'un bien ou d'un service utile à la société, dans le respect de l'environnement. S'intégrant dans les activités de la collectivité, elle participe ainsi à des projets communs avec les institutions publiques, les associations, les autres entreprises, les syndicats, les universités, les habitants.

Actrice des territoires, l'entreprise a un rôle à jouer dans les grands enjeux auxquels notre société est confrontée, enjeux liés notamment aux mutations profondes du travail (sécurisation des parcours professionnels, lutte contre l'obsolescence des compétences, enjeux liés aux inégalités sociales, lien social, lutte contre les discriminations, etc.), mais aussi mutations environnementales, culturelles et économiques.

---

<sup>3</sup> [Texte de référence sur la RSE](#) partagé par les membres de la Plateforme RSE, janvier 2015.

Ce rôle est d'autant plus décisif que, dans un monde globalisé et en quête de régulations, les entreprises sont des actrices majeures du changement. Le défi qu'elles doivent relever, avec toutes les parties prenantes, est de mettre l'humain et l'environnement au cœur de leurs préoccupations et de leurs mécanismes de prise de décision.

## **L'entreprise, doit être un lieu de dialogue social – et partie prenante du débat citoyen ?**

L'entreprise est un espace où s'exerce la démocratie sociale. Elle est aussi est une actrice clé de la cohésion sociale, dont l'action s'étend, au-delà de ses salariés, à ses autres parties prenantes, dans la mesure où elle participe à l'organisation du travailler ensemble et du vivre ensemble.

L'adoption d'un Plan national d'actions prioritaires pour le développement de la RSE permettrait de mobiliser l'ensemble des acteurs français, à travers le déploiement et l'affirmation d'un modèle français et européen d'entreprises responsables. C'est en ce sens que la Plateforme RSE a rendu en 2016 ses recommandations afin de franchir une nouvelle étape et permettre de déployer plus largement la RSE en France<sup>4</sup>.

---

<sup>4</sup> [Contribution de la Plateforme RSE pour le plan national d'actions prioritaires pour le développement de la RSE](#), avis de la Plateforme RSE, France Stratégie, septembre 2016



## 2. LA RSE, DÉMARCHE DE DIALOGUE

En œuvrant pour un dialogue multi parties-prenantes, la RSE permet d'apporter une vision globale et transversale à des enjeux de société qui sont par nature complexes.

Présente au cœur des débats actuels, la thématique de l'association des citoyens à la prise de décision fait écho aux enjeux de gouvernance et de dialogue avec les multiples parties prenantes. Elle se pose d'une part au sein de l'entreprise, en questionnant la gouvernance de cette dernière, et d'autre part dans la relation que l'entreprise tisse avec l'ensemble des acteurs de la société.

### Une gouvernance plus ouverte

La RSE questionne la capacité des modèles de gouvernance à faire une plus large place à la co-construction et à la transversalité. La RSE requiert que les entreprises traduisent, dans leur gouvernance, l'interdépendance qui les lie à leur écosystème<sup>5</sup>. En particulier, elle les invite à engager avec les parties prenantes constituant ce dernier, après les avoir identifiées, un processus de dialogue destiné à intégrer leurs préoccupations dans leur stratégie et leurs activités. Ce dialogue doit s'effectuer dans des conditions ouvertes et équitables pour l'ensemble des parties, en complément du dialogue social.

L'entreprise ne peut en effet concevoir et mettre en œuvre une politique de RSE sans un dialogue avec ses parties prenantes. Certains États établissent des obligations réglementaires en la matière (concertations publiques dans le cadre de projets d'infrastructure par exemple) qu'il appartient aux entreprises d'articuler avec les formes volontaires de dialogue (consultation, panels de parties prenantes, etc.) et le dialogue social.

Ce dialogue avec l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise, élément intrinsèque de la RSE, permet l'ouverture des entreprises à la société et vers la société. Il convient

---

<sup>5</sup> [Texte de référence sur la RSE](#) partagé par les membres de la Plateforme RSE, janvier 2015.

toutefois de nuancer cette portée de la RSE, qui reste encore trop souvent une approche externe d'experts. De larges progrès peuvent encore être accomplis au sein des entreprises en matière d'implication des parties prenantes.

### **Recommandations de la Plateforme RSE en matière de gouvernance**

La Plateforme RSE recommande de renforcer la prise en compte des parties prenantes (salariés et leurs représentants, actionnaires, ONG, riverains, clients, fournisseurs, collectivités territoriales, etc.) dans le dialogue. La Plateforme RSE rappelle l'importance d'impliquer le plus en amont possible les salariés et leurs représentants dans les étapes de la démarche RSE.

En outre, cette implication pourrait aussi se traduire, par exemple, dans les mécanismes d'intéressement qui peuvent être mis en place par les partenaires sociaux ou encore par l'introduction de critères sociaux, sociétaux et environnementaux, dans la rémunération variable des dirigeants.

Les organes de gouvernance, par leur composition (présence d'administrateurs salariés), leur rôle, la thématique qu'ils abordent, ont un rôle tout particulier à jouer dans ces démarches, en sorte que la RSE devienne également une composante d'un dialogue social de qualité dans l'entreprise, et un vecteur de partage équitable de la valeur ajoutée. La RSE est un levier pour favoriser l'atteinte des ODD. A ce titre, elle peut contribuer à la réduction des inégalités qui ont beaucoup augmenté partout dans le monde.

#### **En matière de gouvernance et de dialogue avec les parties prenantes, la Plateforme RSE recommande notamment :**

- d'impliquer les salariés et leurs représentants le plus en amont possible dans les étapes de la démarche RSE ;
- d'associer plus fortement les salariés à la réussite des démarches RSE et à la performance globale de l'entreprise, notamment à travers les critères d'évaluation individuelle ou collective des salariés et dans les accords d'intéressement ;
- de faire de la RSE un sujet du dialogue social ;
- d'évaluer la participation des représentants des salariés aux conseils d'administration ou de surveillance ;
- d'introduire dans l'évaluation des dirigeants et dans leur part variable des critères significatifs d'atteinte de résultats dans la mise en œuvre de la stratégie RSE.

#### **Retrouvez les publications de la Plateforme RSE en matière sociale et sociétale :**

- [Contribution pour le Plan national d'actions prioritaires pour le développement de la RSE, septembre 2016](#)

## Une co-construction dans les territoires

76% des maires considèrent que leur territoire est entré dans une dynamique de co-construction. Le maillage institutionnel – avec par exemple l'action des CCI – et le renforcement des relations entre les associations d'intérêt général et les entreprises sont essentiels.

La création de partenariats et le développement d'initiatives de co-construction et de coopérations entre les différents acteurs publics, associatifs, les organisations syndicales de salariés et les entreprises, doivent être encouragés. Cette implication de nombreuses parties prenantes locales est une condition jugée essentielle pour l'atteinte des objectifs de la politique publique. A cet égard, la Plateforme RSE souligne le fait que les ODD, se caractérisant par leur interdépendance et leur universalité, doivent constituer une vision commune et un outil de dialogue avec les parties prenantes.

### **Recommandations de la Plateforme RSE en matière de co-construction**

La Plateforme RSE recommande le développement de réseaux territoriaux organisés en faveur de la RSE, et de veiller à une gouvernance partagée et équilibrée. De même, la Plateforme RSE rappelle que l'État et les collectivités locales ont un rôle à jouer dans la prise en compte de clauses sociales et environnementales dans les marchés publics.

L'expérimentation doit être au cœur des différentes initiatives de mobilisation et de dialogue territorial entre les différentes parties prenantes locales. Un soutien aux réseaux qui mènent déjà des expérimentations sur les nouveaux modèles économiques (économie circulaire, économie de fonctionnalité, etc.) est recommandé.

Les TPE / PME jouent un rôle majeur dans les territoires. Des actions ciblées envers ces dernières, que ce soit pour les sensibiliser, favoriser et reconnaître leur engagement dans la RSE, ou les accompagner dans leurs démarches, sont essentielles pour renforcer la contribution de la RSE à la transition écologique et transformation sociale.

L'expérimentation en cours sur les labels RSE sectoriels, lancée par la Plateforme RSE auprès de douze fédérations professionnelles, a pour objectif de mobiliser et encourager les entreprises, et en particulier les TPE / PME et ETI à s'engager dans une démarche RSE.

**Afin de renforcer le lien entre les entreprises et leur territoire, la Plateforme RSE recommande notamment :**

- de recenser les pratiques RSE territoriales ;
- de développer les chartes tels que la charte Entreprises et Territoires, la charte Entreprises et Quartiers ;
- de promouvoir et développer les « contrats » tels que les contrats de ville, les contrats de transition écologique et les conventions d'engagement volontaire ;
- de développer les missions de « médiation territoriale » exercées par des tiers de confiance (par exemple des établissements publics existants) ;
- de favoriser et reconnaître l'engagement des TPE / PME ;
- d'accompagner les entreprises pour mesurer et valoriser leur contribution au développement territorial, en particulier les TPE / PME ;
- de développer les labels territoriaux ;
- de soutenir et favoriser l'expérimentation pour encourager les partenariats innovants, et notamment encourager le droit à l'expérimentation pour les collectivités locales ;
- de systématiser les clauses sociales et environnementales dans les achats publics de l'État et des collectivités locales.

**Retrouvez les publications de la Plateforme RSE en matière de co-construction dans les territoires :**

- [RSE et objectifs de développement durable, octobre 2018](#)
- [Vers une responsabilité territoriale des entreprises, juillet 2018](#)
- [RSE, performance globale et compétitivité, mars 2016](#)
- [L'implication des salariés dans les démarches RSE dans les TPE-PME-ETI, mars 2016](#)



### 3. LA RSE, FACTEUR DE COHÉSION SOCIALE ET DE NON-DISCRIMINATION

Actrice clé du territoire, l'entreprise est un lieu d'intégration, un lieu du vivre-ensemble et de la cohésion sociale. Elle a de ce fait toute sa place pour participer à la transformation sociale et sociétale.

En matière de RSE, les enjeux pour les entreprises sont notamment :

- la promotion de la diversité, de l'égalité des chances et de la mixité professionnelle ;
- la valorisation du rôle de la RSE comme facteur de cohésion sociale et territoriale, en termes d'insertion des publics fragiles et de ceux qui sont le plus éloignés de l'emploi.

Dans le contexte de ralentissement de la croissance mondiale, qui découle de la crise financière et bancaire de 2008 et d'une nécessité d'équité de contribution de tous les acteurs, la responsabilité fiscale devient par ailleurs un des enjeux prioritaires de la RSE<sup>6</sup>.

Depuis sa création, la Plateforme RSE s'est ainsi penchée sur des enjeux spécifiques, tels que l'emploi des travailleurs handicapés<sup>7</sup> et la prévention des conduites addictives<sup>8</sup> en entreprise. Les travaux en cours – suite à la saisine de la Plateforme RSE par le ministère des Affaires étrangères – sur la question de l'égalité femmes – hommes s'inscrivent dans ce questionnement du rôle de l'entreprise comme actrice clé de la cohésion sociale et du vivre-ensemble.

---

<sup>6</sup> cf. [Contribution pour le Plan national d'actions prioritaires pour le développement de la RSE](#), contribution de la Plateforme RSE, France Stratégie, septembre 2016, p. 32.

<sup>7</sup> [Engagement des entreprises pour l'emploi des travailleurs handicapés](#), avis de la Plateforme RSE, France Stratégie, avril 2018.

<sup>8</sup> [Engagement des entreprises pour la prévention des conduites addictives \(alcool, tabac et stupéfiants\)](#), avis de la Plateforme RSE, France Stratégie, janvier 2019.

**La Plateforme RSE recommande notamment :**

- d'impliquer les salariés et leurs représentants le plus en amont possible dans les étapes des démarches RSE ;
- de renforcer l'engagement des entreprises dans les enjeux sociaux et sociétaux, notamment par la mise en œuvre effective des cadres légaux et réglementaires, par la promotion et la diffusion des bonnes pratiques sur ces sujets, et la mise en œuvre de labels en lien avec les préconisations du rapport relatif aux discriminations en entreprise élaboré par le groupe de travail présidé par Jean-Christophe Sciberras.

**Retrouvez les publications de la Plateforme RSE en matière sociale et sociétale :**

- [Contribution pour le Plan national d'actions prioritaires pour le développement de la RSE, septembre 2016](#)
- [Avis sur le Plan d'action d'application des Principes directeurs des Nations unies pour les droits de l'homme et les entreprises, septembre 2016](#)
- [Engagement des entreprises pour l'emploi des travailleurs handicapés, avril 2018](#)
- [Engagement des entreprises pour la prévention des conduites addictives \(alcool, tabac et stupéfiants\), janvier 2019](#)



## 4. LA RSE, VECTEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La préservation de l'environnement naturel, de la biodiversité, de la capacité des écosystèmes à se régénérer, du climat, ainsi que l'utilisation maîtrisée des ressources naturelles surexploitées sont au cœur de la transition écologique et modifient les paramètres pour la RSE<sup>9</sup>.

La mobilisation des entreprises est un élément capital pour l'atteinte du volet environnemental des objectifs de développement durable adoptés par les Nations unies, et en particulier la transition vers une économie décarbonée. La RSE en ce sens contribue à la transition énergétique et écologique en invitant au développement de nouveaux modèles tels que l'économie circulaire.

La responsabilité des entreprises est d'anticiper les différents risques d'impacts environnementaux qui peuvent résulter de leurs activités et de leurs produits ou services, de prendre des mesures pour les éviter, d'en réduire les conséquences et de réparer les dommages. Elle est aussi de promouvoir des actions et des solutions de préservation de l'environnement.

### **Recommandations de la Plateforme RSE en matière de responsabilité environnementale**

La transition écologique induit une évolution de l'activité des entreprises vers de nouveaux modèles économiques, à la fois plus respectueux de l'environnement et plus inclusifs. Afin d'anticiper ces changements, auxquels l'ensemble des parties prenantes est de plus en plus attentif, la prise en compte des enjeux environnementaux dans les stratégies RSE prend tout son sens.

---

<sup>9</sup> [RSE et Environnement. Economie circulaire, gouvernance et responsabilité environnementale](#), avis de la Plateforme RSE, France Stratégie, septembre 2018.

Par ailleurs, la Plateforme RSE<sup>10</sup> rappelle que le développement de la finance responsable est un des leviers d'action de la transition écologique, et souligne l'importance pour le secteur financier de développer des solutions innovantes et positives, notamment pour le climat.

**La Plateforme RSE recommande notamment :**

- d'orienter l'épargne par le développement de fonds « verts » ou « bas carbone » ;
- de promouvoir des outils de financement à l'exemple des « *green bonds* », pour soutenir des projets à fort impact environnemental et social au service d'une transition vers une économie bas carbone et la transition écologique ;
- de promouvoir et développer les contrats de transition écologique et les conventions d'engagement volontaire.

**Retrouvez les publications de la Plateforme RSE en matière de transition écologique :**

- [RSE et Environnement. Economie circulaire, gouvernance et responsabilité environnementale, septembre 2018](#)
- [Contribution pour le Plan national d'actions prioritaires pour le développement de la RSE, septembre 2016](#)

---

<sup>10</sup> [Contribution pour le Plan national d'actions prioritaires pour le développement de la RSE](#), avis de la Plateforme RSE, France Stratégie, septembre 2016.



## 5. ÊTRE UTILE AU DÉBAT

### La Plateforme RSE, une instance créée à la demande de ses membres

La création de la Plateforme RSE en juin 2013 a fait suite à la demande de seize organisations représentatives des employeurs, des salariés et de la société civile impliquées dans les démarches de RSE. La RSE étant un sujet global, le choix a été fait de donner à la Plateforme RSE un positionnement interministériel, à France Stratégie.

Voulue par ses membres comme un espace de dialogue, de concertation et de construction de propositions, la Plateforme RSE entend promouvoir la RSE, vecteur de progrès économique et social, tant à travers les politiques publiques que par le soutien aux initiatives volontaires des acteurs privés.

La Plateforme RSE a ainsi pour missions essentielles :

- de faire toute recommandation qu'elle juge pertinente à l'Etat ou à d'autres instances et organisations (y compris ses membres), susceptible de renforcer les pratiques sincères de responsabilité sociétale ;
- de répondre aux saisines gouvernementales, notamment à l'occasion de la préparation de projets de loi ;
- de participer aux consultations auxquelles des autorités nationales ou internationales souhaitent l'associer.

### La Plateforme RSE, une palette diversifiée de parties prenantes

La Plateforme RSE regroupe une cinquantaine d'organisations différentes sur la base de candidatures volontaires adressées à France Stratégie. Ces organisations sont représentatives des principales catégories d'acteurs de la responsabilité sociétale des entreprises et des organisations.

Elles sont réparties en cinq pôles : entreprises et monde économique ; organisations syndicales des salariés ; organisations de la société civile ; chercheurs et développeurs de la RSE ; institutions publiques.

Les représentants des cinquante organisations membres se réunissent régulièrement en assemblée plénière. Ils désignent chaque année les représentants de leur pôle au bureau et aux groupes de travail techniques constitués en fonction du programme de travail de la Plateforme RSE.

## **La Plateforme RSE, une pratique du débat et de fabrication du consensus**

La Plateforme RSE est chargée d'émettre des recommandations à l'attention des acteurs de la RSE, dont les pouvoirs publics, tant en termes de pratiques responsables que de dispositions normatives. Les contributions de la Plateforme RSE se veulent une synthèse entre les propositions des entreprises, des partenaires sociaux, de la société civile, des chercheurs et développeurs ainsi que des représentants des acteurs institutionnels, synthèse sous-tendue par un objectif partagé : celui d'œuvrer pour un développement plus durable.

Du fait de son mode de gouvernance, la Plateforme RSE fait ainsi vivre le débat public en faisant se rencontrer et débattre des organisations différentes représentant la diversité de la société et en s'appuyant de manière opérationnelle sur les principes de consensus. Toutefois s'il s'avère après discussions qu'il n'est pas possible d'y parvenir, la Plateforme RSE mentionne les dissensus apparus entre ses membres, afin de délivrer une information sincère et transparente.

Depuis 2013, la Plateforme RSE a publié vingt-deux avis, qui répondent à des saisines gouvernementales, des consultations publiques ou à des questions que ses membres ont décidé d'inscrire à son programme de travail. On constate depuis 2017, une augmentation des saisines gouvernementales, signe de l'intérêt suscité par les travaux de la Plateforme RSE et, plus généralement, par le dialogue entre les différentes parties prenantes de la RSE en France réunie au sein de la Plateforme RSE.

Ce sont aujourd'hui près de cinq cents recommandations que la Plateforme RSE a adressée aux entreprises et à leurs parties prenantes : fédérations professionnelles, partenaires sociaux, pouvoirs publics, etc.

## **Des travaux qui reflètent les enjeux de la société**

Les travaux de la Plateforme RSE sont le reflet des enjeux de la société en matière environnementale, sociale et économique, et de sa capacité à identifier et se saisir des alertes qui traversent la société. La Plateforme RSE entend réfléchir et apporter, à travers sa dimension multi partie-prenantes et le prisme de la RSE, un éclairage à ces enjeux.

Les thématiques abordées lors de ses travaux sont, d'une part, des thématiques RSE transverses liées à la pratique de la RSE, telles que le *reporting* extra-financier, les enjeux de gouvernance, les objectifs de développement durable, la RSE et la compétitivité des TPE / PME, les relations donneurs d'ordres – sous-traitants, et d'autre part, des thématiques plus spécifiques en lien avec les enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux, tels que le handicap ou la prévention des conduites addictives.

Un grand nombre des travaux et des recommandations émises par la Plateforme RSE font de fait écho aux thèmes soulevés lors des débats citoyens et rappelle l'importance de lier le social à la transition écologique.

La montée en puissance ces derniers mois des différentes prises de parole des citoyens, expression forte d'une attente, constitue pour la Plateforme RSE un temps d'écoute et de réflexion et d'actions. Elle suit avec grande attention les échanges et les débats qui ont lieu dans le cadre du grand débat national et dans l'ensemble des « agora » investis par les citoyens.

Sans préempter des thématiques apportées par le débat citoyen, la Plateforme RSE entend continuer d'écouter, d'identifier et de traduire les enjeux émergents et les attentes de la société afin de donner une orientation toujours plus utile et opérationnelle à ses travaux et apporter un éclairage et des réponses aux questionnements soulevés.

Les débats actuels renforcent la conviction que l'approche transversale, multi parties-prenantes, basée sur la confiance, la transparence et le consensus est plus que jamais nécessaire. C'est dans cette logique que la Plateforme RSE s'attelle, depuis sa création en 2013, par son fonctionnement et les travaux qu'elle mène, à encourager le dialogue multi-acteurs.



## ANNEXE

# COMPOSITION DE LA PLATEFORME RSE

### Pôle des entreprises et du monde économique

AFEP – Association française des entreprises privées  
AFG – Association française de la gestion financière  
ANDRH – Association nationale des directeurs des ressources humaines  
C3D – Collège des directeurs du développement durable (*suppléant : DFCG - Association nationale des directeurs financiers et de contrôle de gestion*)  
CPME – Confédération des petites et moyennes entreprises  
Coop FR – Les entreprises coopératives (*suppléant : Les Scop*)  
FIR – Forum pour l'investissement responsable  
Global Compact France (*suppléant : EDH – Entreprises pour les droits de l'Homme*)  
MEDEF – Mouvement des entreprises de France  
OREE – Organisation pour le respect de l'environnement dans l'entreprise (*suppléant : CJD – Centre des jeunes dirigeants*)  
ORSE – Observatoire sur la responsabilité sociétale des entreprises  
Réseau Alliances pour la RSE  
France Chimie (*suppléant : FEP – Fédération des entreprises de propreté*)  
U2P – Union des entreprises de proximité

### Pôle des organisations syndicales de salariés

CFDT – Confédération française démocratique du travail  
CFE-CGC – Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres  
CFTC – Confédération française des travailleurs chrétiens  
CGT – Confédération générale du travail<sup>11</sup>  
FO – Force ouvrière  
UNSA – Union nationale des syndicats autonomes

---

<sup>11</sup> La CGT n'est pas engagée par la présente contribution.

## **Pôle des organisations de la société civile**

Amnesty International France

Association 4D – Dossiers et Débat pour le Développement Durable (*suppléant : Les Petits débrouillards*)

ATD Quart Monde

CCFD – Comité catholique contre la faim et pour le développement – Terre solidaire (*suppléant : Collectif de l’Ethique sur l’Etiquette*)

FCRSE – Forum citoyen pour la RSE

FNH – Fondation pour la Nature et l’Homme

FNE – France Nature Environnement

Humanité et Biodiversité

Léo Lagrange Consommateurs (*suppléant : INDECOSA-CGT*)

LDH – Ligue des droits de l’Homme

SHERPA

## **Pôle des chercheurs et développeurs de la RSE**

ADERSE – Association pour le développement de l’enseignement et de la recherche sur la responsabilité sociale de l’entreprise

Comité DD et RSE de Consult’in France

Comité 21 – Réseau des acteurs du développement durable

CGE – Conférence des Grandes Écoles

CPU – Conférence des Présidents d’Universités

FACE – Fondation Agir contre l’exclusion

ObsAR – Observatoire des Achats Responsables

RIODD – Réseau international de recherche sur les organisations et le développement durable

## **Pôle des institutions publiques**

Assemblée nationale

Sénat

CESE – Conseil économique, social et environnemental

Régions de France

CCI France - Chambres de Commerce et d’Industrie (*suppléant : AFNOR normalisation*)

CNCDH - Commission nationale consultative des droits de l’Homme

Défenseur des droits

Ministère de l’Europe et des Affaires étrangères (*suppléant : Direction des affaires européennes et internationales des ministères sociaux*)

Ministère de la Justice (DACs)

Ministère de la Transition écologique et solidaire (CGDD)

Ministère de l’Économie et des Finances (DG Entreprises et DG Trésor)

Ministère du Travail (DG Travail)

RETROUVEZ  
LES DERNIÈRES ACTUALITÉS  
DE FRANCE STRATÉGIE SUR :



[www.strategie.gouv.fr](http://www.strategie.gouv.fr)



[francestrategie](https://www.facebook.com/francestrategie)



[@Strategie\\_Gouv](https://twitter.com/Strategie_Gouv)



[france-strategie](https://www.linkedin.com/company/france-strategie)



[@francestrategie\\_](https://www.instagram.com/francestrategie_)

Les opinions exprimées dans ce rapport engagent leurs auteurs et n'ont pas vocation à refléter la position du gouvernement.



France Stratégie est un organisme d'études et de prospective, d'évaluation des politiques publiques et de propositions placé auprès du Premier ministre. Lieu de débat et de concertation, France Stratégie s'attache à dialoguer avec les partenaires sociaux et la société civile pour enrichir ses analyses et affiner ses propositions. Elle donne à ses travaux une perspective européenne et internationale et prend en compte leur dimension territoriale.